

SUPPLÉMENT
À LETTRE
HEBDOMADAIRE

Créon



3 QUESTIONS À Pierre Gachet, Maire de Créon

POURQUOI UN NOUVEAU JOURNAL ?

Je tiens d'abord à préciser que Créon Hebdo ne disparaît pas. Mais, sur certains sujets qui concernent directement le quotidien de tous les Créonnais, comme aujourd'hui la tarification de la cantine ou l'entretien des trottoirs, nous avons besoin d'un support d'information qui arrive dans tous les foyers de la commune. Nous avons opté pour une publication conviviale, utile et agréable à lire qui devrait sortir 3 fois par an.

NOUVELLE TARIFICATION DE LA CANTINE, RESPONSABILISATION DES CITOYENS POUR L'ENTRETIEN DE LEUR TROTTOIR, DES DÉCISIONS DICTÉES PAR LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ?

Certes les dotations de l'État sont en baisse, mais à Créon, elles sont compensées par le dynamisme démographique de la commune. Nos finances sont saines, nos budgets maîtrisés, nous nous engageons sur de nouveaux investissements et de nouveaux services, ce n'est donc pas la rigueur budgétaire qui dicte les décisions municipales.

La nouvelle tarification de la cantine répond à une volonté d'équité et au souhait que le coût du repas soit adapté aux possibilités financières de chaque famille. Quant à l'entretien des trottoirs, effectivement, la mobilisation du personnel communal pour le nettoyage des trottoirs à un coût que nous préférons investir sur d'autres missions d'intérêt général. C'est une décision économique et citoyenne.

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS VOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL ?

Je souhaite que les décisions municipales soient parfaitement transparentes pour les Créonnais et tiens à leur disposition toutes les informations dont ils auraient besoin. Je souhaite aussi qu'ils soient largement associés à la vie municipale. À ce titre, la nouvelle tarification de la cantine est un bon exemple de cette méthode. En amont de la décision, nous avons mené un important travail de concertation et créé un comité consultatif composé de parents d'élèves tirés au sort, de sages et d'élus. Fondée sur une étude chiffrée très précise, la nouvelle tarification est donc le fruit d'un travail partagé entre élus et citoyens.



DOSSIER

DES TARIFS
DE CANTINE
PLUS JUSTES

AU QUOTIDIEN

ENTRETIEN
LES TROTTOIRS,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE !



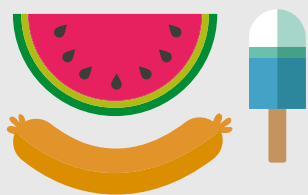


DOSSIER

DES TARIFS DE CANTINE PLUS JUSTES :

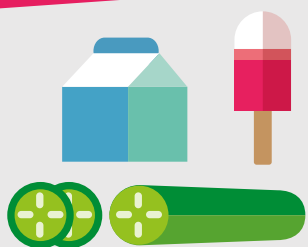
LE TAUX D'EFFORT POUR 1 REPAS :

ÉCOLE MATERNELLE



0,0114 % du revenu fiscal de référence

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



0,0117 % du revenu fiscal de référence

Fini le tarif unique à la cantine ! À partir de la rentrée 2015, le prix du repas payé par chaque famille sera personnalisé et calculé au plus juste en fonction de ses revenus.

Une tarification équitable

Les élus sont les garants de la justice sociale et de la solidarité entre tous les habitants d'une commune, d'autant plus quand la situation de nombreuses familles est fragile. Au nom de ce principe d'équité, le 9 avril dernier, le Conseil Municipal de Créon a décidé, après avis d'un comité consultatif local et l'accord des deux associations de parents d'élèves, que serait mise en œuvre une tarification de la cantine scolaire adaptée aux revenus de chacun. En septembre 2015, elle remplacera le tarif unique actuellement en vigueur.

Comment sera calculé le prix du repas de mon enfant ?

Le système, très simple, consiste à appliquer directement un pourcentage (*le taux d'effort*) sur les revenus déclarés de chaque famille. Ainsi, si une famille déclare deux fois moins de revenus qu'une autre, le tarif du repas payé sera deux fois moins élevé pour la première que pour la seconde. Cette nouvelle méthode permet de mieux prendre en compte les revenus que celle établie sur le quotient familial. Bien évidemment, le prix sera encadré par un minimum (*0,50 € par repas*) et par un maximum (*4,63 € par repas*) en 2015-2016.



Patrick Faggiani
Adjoint
à l'éducation

La solidarité au cœur du dispositif

« L'étude réalisée sur les revenus à Créon montre que la moitié des familles verra son tarif augmenter (cette augmentation est prévue sur 2 ans pour que l'impact soit moins fort pour les parents). Pour l'autre moitié,

le prix du repas baissera. De fait, cette nouvelle tarification induit un lien entre les familles, les plus aisées soutenant les enfants des familles les plus modestes : c'est le principe même de la solidarité. »

EN SAVOIR +

À partir du 1^{er} juin, Calculez le prix du repas pour votre famille sur le site internet de la ville : www.mairie-creon.fr

FAMILLE A



REVENUS FISCAL :
14 500 €

École maternelle **1,65 €**
École élémentaire **1,70 €**

FAMILLE B



REVENUS ANNUELS :
29 000 €

École maternelle
2015 ➤ **2,31 €**
2016 ➤ **3,31 €**
École élémentaire
2015 ➤ **2,99 €**
2016 ➤ **3,39 €**

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ◆ **COÛT DE REVIENT D'UN REPAS** : 4,63 € en 2014.
- ◆ **PART DE LA COLLECTIVITÉ** : 2,40 € en moyenne soit, comme aujourd'hui, la moitié du budget global.
- ◆ **COUP DE POUCE AUX FAMILLES QUI ONT PLUSIEURS ENFANTS** : remise de 0,15 € sur le tarif du repas à partir du 2^{ème} enfant demi-pensionnaire scolarisé dans le public à Créon.
- ◆ **UN TARIF ENCADRÉ** : le tarif minimal d'un repas est fixé à 0,50 € et le tarif maximal ne doit pas dépasser le coût de revient.

- ◆ Le tarif du repas de l'école maternelle reste inférieur à celui de l'école élémentaire.
- ◆ Le revenu pris en compte est le revenu fiscal de référence, tel qu'il figure sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition connu. Les prestations familiales (CAF, MSA...) ne sont pas prises en compte.

EN SAVOIR +

Une réunion publique se déroulera le **samedi 6 juin à 10 h à la mairie de Créon (salle du conseil municipal).**

VU D'AILLEURS

En Suède, l'herbe et les pissenlits poussent librement sur les pelouses et les allées. Les habitants s'en accommodent sans état d'âme. Le passage régulier des piétons sur le trottoir suffit à contrôler la pousse des plantes spontanées.

En Italie, les herbes spontanées sont parfaitement tolérées y compris sur les sites les plus prestigieux. Idem en Hollande où cet esprit bienveillant s'est généralisé à tout le pays en une vingtaine d'années.

ENTREtenir LES TROTTOIRS, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE !

C'est officiel ! Le Maire a pris un arrêté affirmant la responsabilité de chacun quant à l'entretien de son trottoir.

« En réalité, indique-t-il, un tel arrêté avait déjà été pris le 22 décembre 1971 et jamais abrogé. Je ne fais que rappeler chaque habitant à ses responsabilités. »

Pour mémoire, il est ainsi à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, et devant leur habitation :

- ◆ le désherbage

- ◆ le balayage des feuilles mortes et autres détritiques
- ◆ en hiver, le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.

Cette obligation d'entretien s'étend jusqu'au caniveau.

Les services techniques sont ainsi rendus à ce qui est le cœur de leur métier : l'entretien des espaces communs, sportifs, naturels ou collectifs comme le centre-ville.

DES GESTES SIMPLES ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT :

- ◆ **En hiver :** déblayer la neige, sabler ou saler la glace. Du sel est disponible aux services techniques de la mairie.

- ◆ **En été :** pas envie de désherber ? On peut aussi se poser la question : « Cette plante est-elle vraiment si mauvaise ? En quoi me gêne-t-elle ? »

- ◆ **Au printemps :** il existe des solutions alternatives aux pesticides qui polluent les eaux et sont à l'origine de nombreuses maladies chez l'homme.

- ◆ **À l'automne :** ramassez les feuilles qui feront un excellent paillage pour protéger vos arbres et plantations pendant l'hiver.

Un impératif économique

« Quand un agent municipal balaie devant chez vous, il ne s'occupe pas des espaces verts ou publics de la commune ! Le choix est simple : soit on augmente les effectifs du service technique et les impôts locaux augmentent aussi, soit chaque citoyen prend ses

responsabilités et entretient sa part d'espace public partagé, donc concrètement, son trottoir. Et il est bien évident aussi que nous appelons chacun à prendre soin de notre environnement commun en adoptant des pratiques non-polluantes. »



Pierre Greil
Adjoint
aux finances

À NE PAS MANQUER :

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 21 mai 2015 à 20h15
Salle Citoyenne, 1^{er} Etage Mairie
Séance ouverte au public

www.facebook.com/CREON.BOUGE